

et les pays dont la situation ressemble à celle qui existe aux Antilles. Pour l'instant qu'il suffise de dire que les trois points que j'ai mentionnés revêtent une importance exceptionnelle. Des communications plus faciles par câble et par télégraphe activent les transactions commerciales dans une mesure que nous ne pouvons ignorer. On peut en dire autant—mais dans un sens encore plus large—des moyens de transport par steamers, si l'on perfectionne ce service.

Plusieurs années durant je ne me suis pas montré des plus enthousiaste à l'endroit du service maritime qui existait entre le Canada et les Antilles. J'estimais que ce service n'était ni assez moderne, ni assez perfectionné pour nous offrir des avantages réels au point de vue de l'essor véritable de notre commerce et de notre industrie. Nous n'avions pas ce service prompt, ponctuel qu'il nous aurait fallu dans les conditions qui nous étaient créées et qui devient nécessaire si nous voulons donner à ce commerce toute l'amplitude voulue. Il me semble qu'on ne peut hésiter à dépenser même un montant assez considérable pour l'organisation d'un service utile, si celui-ci nous rapporte des avantages suffisants—ce que ne ferait pas un service insuffisant. Je crois que tous les membres de cette Chambre, sans distinction de parti, approuveront cette manière de voir. Il est de meilleure économie de dépenser à propos et de retirer des bénéfices réels que de lésiner pour n'obtenir, en fin de compte, que de maigres résultats. Nous ne connaissons pas aujourd'hui toute l'aide que peuvent nous fournir les Antilles. Quoi qu'il en soit, la proposition que le gouvernement a soumise et qui est basée sur le rapport que j'ai moi-même préparé pour le secrétaire des colonies, c'était que le gouvernement canadien était disposé en tout temps à recevoir les représentants des Antilles pour débattre avec eux cette importante question dans tous ses détails dans le but d'atteindre la fin espérée et de poursuivre le travail commencé déjà. Jusqu'à présent, neuf législatures des Antilles, y compris la Guyane anglaise, ont adopté des résolutions qui tendent toutes à la mise à exécution des conclusions auxquelles en est venue la commission des Antilles.

Je puis ajouter que, à la suite du rapport mentionné dans cette dépêche le secrétaire d'Etat aux colonies a fait connaître aux autorités des Antilles que, s'il leur plaisait d'envoyer des représentants à Ottawa pour discuter cette question avec nous, nous serions trop heureux de les recevoir cordialement, mais que, si elles préféraient que cette conférence se tint chez elles, nous leur enverrions nos représentants. Depuis lors, j'ai reçu un cablogramme informant le Gouvernement—et je suis

M. FOSTER.

certain que toute la députation apprendra avec plaisir—qu'il avait été décidé que les commissaires nommés par les différentes législatures des Antilles devraient se rendre à Ottawa; tout me porte à espérer qu'ils seront ici vers le 27 mars. On avait d'abord choisi un jour de la fin de ce dernier mois, parce que, s'il nous eût fallu nous rendre aux Antilles nous ne nous y fussions pas trouvés dans la saison la plus chaude de l'année; il arrive heureusement que les commissaires des Antilles—que les représentants de la Guyane anglaise et de la plupart des îles des Antilles arriveront bientôt à Ottawa, où ils recevront, je l'espère, des membres de la gauche, ainsi que de ceux de la droite, un accueil des plus chaleureux.

Sir WILFRID LAURIER: Très bien.

M. FOSTER (Toronto-nord): J'espère que nous obtiendrons des résultats appréciables des longs et souvent laborieux pourparlers qui se sont poursuivis depuis de nombreuses années.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (Québec-est et Soulanges): Je concède avec mon honorable ami (M. Foster) que nous avons débattu cette importante question d'une façon digne de l'amplitude qu'elle revêt. C'est avec un réel plaisir que j'ai constaté combien l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Foster) avait été frappé de l'opportunité des observations que nous a soumises mon honorable ami (M. Pugsley) sur nos relations commerciales avec les Antilles. J'ignore la nature du commerce qu'on peut développer avec les Antilles, mais que ce commerce soit ou non considérable peu importe, en fin de compte, puisque tous nous désirons ardemment nous l'assurer même s'il nous fallait payer libéralement ce privilège. Je regrette que les efforts que nous avons constamment tentés depuis dix ans pour promouvoir l'essor de notre commerce avec l'Australie, aient été infructueux. Je puis dire à l'honorable représentant de la division Saint-Antoine, de Montréal (M. Ames), que l'exposé qu'il a fait aujourd'hui des avantages que nous offrirait le commerce avec l'Australie, est, à mon sens, le plus lucide de tout ceux qu'on s'est permis en cette Chambre.

Il nous a indiqué la façon dont on peut développer ce commerce avec l'Australie, si la chose est possible. Il va sans dire que l'incertitude du gouvernement de l'Australie a été l'une des causes de l'insuccès qui a caractérisé nos négociations dans le passé; je ne crois pas que le gouvernement qui dirige les affaires de cette colonie reste longtemps à la tête de l'administration, mais si un gouvernement de coalition, dirigé par M. Deakin, est choisi par les élec-